

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 septembre 2026 à 20h

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	22

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/09/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - M. CELEN Devris - Mme MERMET DAGUES Sophie - M. PARGA José - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme DUCORPS Dominique - M. PONCET Marc - M. FEDIX Christian - Mme FAVRE Isabelle - M. PLATHEY Pierre - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES :

EXCUSE(S) : Mme PERONNET Béatrice

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest (SMRBV)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest a acté, par délibération de son comité syndical, la modification de ses statuts afin de procéder au transfert de son siège social à compter du 3 juillet 2026.

Le siège, qui était initialement fixé à la Mairie de Villerest (42300), est désormais transféré à la mairie de Commelle-Vernay, l'adresse suivante : 519, Rue Jules FERRY – 42120 Commelle-Vernay.

Ce changement purement administratif nécessite l'approbation de la majorité qualifiée des communes membres, conformément à la réglementation en vigueur. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer. À défaut de délibération, son avis sera réputé favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest portant sur le changement d'adresse de son siège social, telle qu'adoptée par le Comité Syndical.

Secrétaire de séance
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 30/09/2026


